

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUQUIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Paul POUSSIN.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 024 : ZAE DU THEIL – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DU THEIL A SAINT LEONARD DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 31 janvier 2008.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché public de travaux élaboré pour l'aménagement et la requalification de la ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

La commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché à la SACER Atlantique, dans son offre de variante n°01, pour un montant de 262 904 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation du marché suite à l'attribution par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation du marché d'aménagement et de requalification de la ZAE du Theil suite à l'attribution de ce dernier par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 01 février 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS